



Vos représentants du personnels de la FSU58 ont été reçus par M.Billebault (IEN ASH) et Mme Boucaud (secrétaire générale de la DSDEN 58) ce mardi 6 octobre afin d'échanger sur les conditions de travail des AESH.

Ces échanges confirment une situation des AESH marquée par des besoins d'accompagnement toujours importants, des moyens contraints et des conditions d'exercice qui nécessitent une vigilance particulière. Au 7 octobre, la Nièvre compte 462 AESH.

La FSU 58 considère que l'inclusion ne peut être effective sans moyens suffisants, sans personnels formés et sans amélioration des conditions de travail des AESH.

1. Des moyens AESH insuffisants face aux besoins

La situation des effectifs reste sous tension. Sur 462 AESH, seuls 45, soit 9,7 %, bénéficient d'une quotité supérieure à 60 %. Les faibles quotités de travail entretiennent la précarité et rendent difficile la fidélisation des personnels.

Les besoins restent également importants avec 12 recrutements en cours, alors que seulement 1,9 ETP demeurent disponibles pour faire face aux urgences. L'augmentation des notifications peuvent rapidement réduire cette faible marge de manœuvre.

La réalité dans la Nièvre, c'est :

- Des moyens départementaux trop proches de la saturation.
- Une réserve de seulement 1,9 ETP pour répondre aux situations urgentes.
- Des quotités de travail insuffisantes pour une grande partie des AESH.
- Le risque que les nouveaux besoins soient traités dans l'urgence plutôt qu'anticipés.

La FSU 58 revendique :

- une augmentation pérenne des moyens AESH, et un temps complet pour toutes avec 24 heures d'accompagnement hebdomadaire ;
- des recrutements anticipés en fonction des notifications et des ouvertures de dispositifs ;
- l'augmentation des quotités de travail ;
- une amélioration des rémunérations et des conditions d'emploi.

2. Des notifications MDPH qui doivent être effectivement mises en œuvre

À la fin septembre 2026, 926 élèves disposent d'une notification MDPH. Parmi eux, 922 bénéficient d'une notification avec accompagnement AESH, dont 325 avec un accompagnement individuel. Malgré un taux annoncé de 96,5 %, 32 élèves restent en attente d'un accompagnement.

Pour la FSU 58, le taux de 96,5 % ne peut constituer un objectif suffisant. Derrière les chiffres, ce sont des élèves, des familles et des équipes qui attendent la mise en œuvre effective d'une décision de la MDPH.

La réalité dans la Nièvre, c'est :

- 32 élèves restent sans accompagnement malgré une notification.
- Des moyens disponibles qui ne permettent pas de garantir une réponse immédiate à toutes les notifications.
- L'inclusion est réduite à une notification administrative et non à un accompagnement effectif.
- Les AESH sont la variable d'ajustement d'un système qui manque de moyens.

La FSU 58 revendique :

- 100 % de satisfaction des notifications MDPH ;
- des moyens permettant de mettre en place l'accompagnement dès la notification ;
- des recrutements anticipés.

3. Des solutions adaptées pour les élèves : les AESH ne peuvent pas compenser le manque de structures

Les échanges mettent en évidence des difficultés pour apporter à des élèves en attente une solution adaptée, notamment lorsqu'ils attendent une place dans une structure spécialisée.

La réalité dans la Nièvre, c'est :

- Un manque de places en IME, ITEP, ULIS ou SEGPA. Le recours à un AESH devient la réponse de substitution à cette absence de place. Or, un personnel AESH ne peut pas remplacer toute une équipe pluri-professionnelle d'IME, ITEP, ...
- Trop d'élèves restent en attente d'une place ou d'une solution adaptée.
- Les situations les plus complexes peuvent conduire à des scolarisations très partielles.
- La coordination entre Éducation nationale, ARS, ASE, MDPH et établissements médico-sociaux doit être renforcée.

La FSU 58 revendique :

- la création de places supplémentaires en IME, ITEP, ULIS et SEGPA ;
- un recensement fiable et actualisé des élèves en attente de place dans ces dispositifs ;
- une coordination renforcée entre les différents services ;
- des réponses rapides pour les situations les plus urgentes ;
- qu'aucun élève ne soit contraint à une scolarisation minimale faute de solution adaptée ;
- que les AESH ne soient jamais utilisés pour compenser le manque de structures médico-sociales.

4. Conditions d'affectation, information des AESH et risques psychosociaux

La question de l'information donnée aux AESH lors de leur affectation est importante. La FSU 58 demande que les personnels puissent connaître au minimum le niveau de classe des élèves accompagnés afin de pouvoir anticiper leur prise de poste.

La possibilité pour les AESH de consulter les GEVA-Sco constitue également un enjeu important pour leur permettre de mieux comprendre les besoins des élèves et de préparer leur accompagnement.

La réalité dans la Nièvre, c'est :

- Une affectation trop imprécise peut générer du stress et des risques psychosociaux aux personnels AESH pendant les congés d'été.
- Des AESH qui n'ont pas accès dès la rentrée scolaire aux informations nécessaires à l'exercice de leurs missions.

La FSU 58 revendique :

- la communication systématique du niveau de classe lors de l'affectation ;
- un accès effectif aux GEVA-Sco dans les établissements ;
- une information suffisamment précise sur les accompagnements confiés ;
- une meilleure prise en compte des risques psychosociaux liés aux affectations et aux situations complexes ;
- une véritable reconnaissance de la qualification et de l'expertise des AESH.

5. Temps méridien : des moyens dédiés indispensables

En octobre 2026, 14 élèves sont accompagnés sur le temps méridien par 14 AESH, pour 1,4 ETP. Cet accompagnement permet donc à quelques rares AESH du département de pouvoir avoir une quotité de travail supérieure à 60 %, sans jamais atteindre un temps-plein.

Cinq ETP ayant été budgétés au niveau départemental pour les accompagnements cantine, le nombre d'élèves concernés pourrait augmenter avec les nouvelles notifications et de nouvelles AESH pourraient se voir proposer un avenant à leur contrat.

La FSU 58 sera attentive à ce que ce développement de l'accompagnement sur le temps méridien ne conduise à diminuer les moyens consacrés à l'accompagnement des élèves pendant le temps scolaire : les accompagnements méridiens doivent bénéficier de moyens clairement identifiés et dédiés.

6. Mise en place des PAS : clarifier les responsabilités et protéger les conditions de travail

La mise en place des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) modifie l'organisation du suivi des AESH. Deux secteurs AESH, restent à ce jour sans gestionnaire et les missions afférentes sont provisoirement prises en charge par les chefs d'établissement.

La FSU 58 revendique :

- la communication d'une liste actualisée des pilotes PAS et gestionnaires AESH, afin que les AESH sachent clairement à qui adresser leurs demandes administratives ;
- une information complète sur la nouvelle organisation : qu'est-ce qui relève du PAS ? Qu'est-ce qui relève du / de la gestionnaire AESH ?
- un ordre de mission ou une convocation systématique pour les réunions professionnelles ;
- la prise en charge effective des frais de déplacement et indemnités kilométriques.

7. Formation : passer de la théorie à des outils réellement utilisables

La formation constitue un enjeu majeur de professionnalisation des AESH.

Plusieurs formations sont prévues, notamment quatre nouveaux modules (dont les dates sont encore en cours d'élaboration) ainsi que deux formations spécifiques aux ULIS.

Durant l'audience, la FSU 58 a particulièrement insisté sur une nécessaire formation aux situations d'élèves fortement perturbateurs ou violents. En effet, les AESH témoignent d'un décalage entre les contenus théoriques et les situations concrètes auxquelles ils et elles peuvent être confronté·es.

La formation commune enseignants/AESH reste par ailleurs trop limitée : elle concerne actuellement les personnels d'ULIS et, dans le 1er degré, seulement 15 personnels sur 40 y ont participé l'année scolaire passée.

La FSU 58 revendique :

- des formations qui répondent aux besoins du terrain, comme :
 - un module spécifique sur les situations de violence et les élèves hautement perturbateurs ;
 - une formation commune, ouverte à tous les personnels enseignants et AESH, sur les rôles et missions de chacun·e, et pour favoriser un travail en équipe ;
- la création d'outils pratiques et de protocoles concrets pour les situations de violence ;
- une communication précoce des dates des formations continues pour que les personnels AESH puissent s'organiser afin d'y participer ;
- des formations qui transmettent des connaissances, mais aussi qui apprend aux AESH à remplir leurs missions tout en se protégeant, par exemple grâce à des mises en situation.

Conclusion

Les échanges d'octobre 2026 font apparaître une même difficulté sur l'ensemble des sujets : l'écart entre les besoins du terrain et les moyens réellement disponibles.

Pour la FSU 58, l'inclusion scolaire ne peut reposer sur la seule bonne volonté des personnels. Elle nécessite des moyens humains suffisants, des emplois pérennes, des quotités de travail permettant de vivre de son métier, des structures adaptées et une formation à la hauteur des situations rencontrées.

La FSU 58 restera particulièrement vigilante sur la mise en œuvre concrète des engagements pris et continuera à porter ses revendications pour garantir à la fois les droits des élèves et des conditions de travail dignes pour les AESH.



Ligne AESH : 07.83.73.60.56

